

ECOLE ELEMENTAIRE BLED - SAINT-MAUR DES FOSSES
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
SAMEDI 30 MAI 2015

Le 30 mai 2015 à 11H45 à l'école élémentaire O. & E. BLED se sont réunies en conseil d'école les personnes suivantes :

Directrice : Mme NAMYSL

Municipalité : M. Julien KOCHER (Maire-adjoint délégué à l'enseignement, aux activités périscolaires et à la petite enfance)

Déléguée Départemental de l'Education Nationale : Mme PFOHL

Les professeurs des écoles : Mme MEKACHER, Mme GUEGUEN, Mme MEDALLI, Mme FANIEZ, Mme DESHAYES, Mme DASSIBAT, Mme POISSON, Mme SCHMUCK, Mme MADON, Mme PONS, Mme CHARBONNEAU, Mme VANDERQUAND, Mme MATHIEU, Mme AUGER

Pour le RASED : Mme BRISAC, enseignante d'adaptation

Les représentants des parents d'élèves :

PEEP : Mme MARTIN, Mme VANHEERSWINGHEL, Mme MARCHAND, Mme BECHE

API : M. CLEVES, Mme NOE, Mme PEYTAVIN, Mme CHASSAGNY

FCPE : M. DUQUOC, Mme BOURGAIN, M. GOMEZ, MME JORGE

Secrétaire de séance : Mme MARTIN (PEEP)

La séance débute à 11h45 et se termine à 13h30.

QUESTIONS SCOLAIRES

1 Effectifs et structure prévisionnelle pour 2015-2016

La composition des classes à la rentrée 2015 s'établit à ce jour comme suit :

3 CP : 27 – 27 – 26 (effectif bloqué en mairie)

3 CE1 : 25 – 25 – 24

3 CE2 : 28 – 28 – 27 (effectif bloqué en mairie)

1 CE2/CM1 : 10/14

2 CM1 : 29 - 29 (effectif bloqué en mairie)

3 CM2 : 26 – 26 -25

17 élèves quittent l'école (en comptant les GS). Ces effectifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'été. En 2014, la mairie avait enregistré en juillet et ajouté une centaine d'inscription à répartir sur toutes les écoles, ce qui était exceptionnel. Elle enregistre généralement une moyenne de 50 à 60 inscriptions.

2 Liaisons Grande Section/CP et CM2/6ème

Liaison Grande Section/CP : une réunion se tiendra avec les enseignants de la maternelle et une visite de l'école aura lieu pour les élèves de GS.

Liaison CM2/6^{ème} : Monsieur le Principal de Ronsard est venu présenter le collège aux parents des futurs élèves de 6^{ème} à Bled. Les classes de CM2 ont suivi une matinée de cours à Ronsard (technologie, SVT et français) et une enseignante d'anglais interviendra prochainement à Bled.

Madame la Principale de Louis Blanc a accueilli dans son collège les parents des écoles du secteur.

La classe de sixième fera partie du cycle 3, avec le CM1 et le CM2, le travail collaboratif se développe entre les enseignants du primaire et ceux du collège.

3 Coopérative de l'école

La coopérative scolaire dispose de 2619,31 € en banque et de 782,31 € en caisse. Le photographe passe prochainement, ce qui va augmenter ces chiffres.

L'OCCE a fourni un logiciel de tenue des comptes beaucoup plus simple, qui permet une analyse par poste. Les associations verront avec Mme Namysl si une exportation des données est possible pour une présentation graphique aux parents de l'école.

4 Sorties de fin d'année et fête d'école

Sorties scolaires :

- CP – CE1 : cueillette à la ferme de la Grange le 29 juin. Mme Levier n'est pas disponible et choisira une autre destination
- CE2 – 1 CM1 et doubles niveaux : Fontainebleau
- CM1 A : projet à l'étude
- CM2 : Site de La Villette
- CLIS : zoo de Vincennes

Fête d'école :

Le comité d'organisation, constitué exclusivement cette année de parents d'élèves, n'a pas pu se concerter dans les délais pour la préparation d'une fête de fin d'année. De plus, le plan Vigipirate imposé par la préfecture a freiné les ardeurs (accueil nominatif et fouille des sacs obligatoire).

L'école va étudier la possibilité d'organiser une fête pour les enfants sur le temps scolaire dans la cour de l'école.

5 Beneylu school

Mme Namysl a pris la décision d'arrêter la version école, trop compliquée à mettre en œuvre, et qui pose un problème de déclaration à la CNIL. Elle demandera aux parents de lui communiquer leur adresse mail pour qu'ils puissent être informés sur l'école par messagerie.

QUESTIONS EXTRA SCOLAIRES

1 Travaux en cours

Se référer au tableau en annexe.

2 Projet Educatif de Territoire

Les associations de parents regrettent l'absence de concertation avec les parents et les enseignants, comme le préconisent les textes, dans les mois qui ont précédé à la rédaction du PEDT remis à la Directrice Académique le 30 mars dernier. Ils regrettent également l'absence des enseignants à la première réunion du comité de Pilotage du PEDT le 1^{er} avril dernier. Monsieur Kocher nous précise que la municipalité a été informée courant mars de la nécessité de déposer le PEDT fin mars et non fin juin, en raison du régime dérogatoire lié à l'école le samedi matin. Le document remis à la DASEN n'est que le reflet de l'existant. Les réunions vont se poursuivre et auront pour objet de rédiger le prochain PEDT. Enseignants et parents s'insurgent de cette réponse, l'excuse du calendrier n'étant pas recevable pour expliquer une absence totale de réunions depuis la rentrée de septembre. Ils auraient souhaité que tous les travaux de réflexion de l'année passée sur les activités pouvant être mises en place dans les écoles sur le temps périscolaire, auxquels a participé l'ensemble de la communauté éducative, servent à proposer de vrais TAP et que des projets soient déployés.

Le conseil se demande à quoi vont servir les 320 000 euros de subvention que la municipalité va recevoir puisque rien de plus n'a été mis en place. Monsieur Kocher précise que ce fond d'amorçage ne couvre pas les dépenses additionnelles engendrées par la réforme.

Pour les parents d'élèves, le bilan à ce jour est négatif. Aucune activité périscolaire supplémentaire n'a été déployée dans les écoles alors même que les revenus municipaux vont augmenter (fond d'amorçage + garderie payante à la rentrée prochaine). La politique rentre trop dans l'école et l'absence de concertation

permet à la municipalité d'agir comme elle l'entend. L'éducation devient territoriale, ce qui remet en question le principe même d'égalité.

Pour les enseignantes, le bilan n'est pas meilleur. Certains indiquent avoir été favorable à la réforme et convaincus de l'intérêt de répartir les heures d'enseignement sur 5 jours. Cependant, ils constatent que les choix de la municipalité n'apportent aucun bénéfice aux élèves, les deux heures d'enseignement sont insuffisantes pour travailler dans de bonnes conditions et l'absentéisme du samedi matin freine les apprentissages. Il est évoqué une mise en place différente de la réforme des rythmes scolaires dans des communes voisines (exemple : mercredi matin travaillé, samedi matin libre, jeudi après midi consacré exclusivement à des nouvelles activités périscolaires) et une enseignante indique que c'est la raison pour laquelle elle a demandé son changement de commune pour l'année prochaine

Concernant la présence des enseignants aux concertations, Monsieur Kocher précise que son interlocuteur à l'Education Nationale est Monsieur l'Inspecteur (IEN). Il n'est pas autorisé à inviter directement les enseignants ou les directeurs d'école sans son accord. Lors de la prochaine réunion du comité de pilotage, du 2 juin, dont la composition est régie par les textes, l'IEN sera présent. Une nouvelle réunion moins formelle sera organisée le 19 juin avec les associations de parents. Monsieur Kocher a souhaité inviter deux enseignants et deux directeurs d'école de Saint-Maur. Il attend l'accord de l'inspection. Le conseil se joint à la demande de Mr Kocher auprès de l'IEN pour permettre la présence de quelques enseignants lors de ces prochains ateliers de travail.

La mairie souhaite que les activités périscolaires actuelles soient maintenues dans le prochain PEDT, d'une durée de 3 ans, et qu'un consensus soit trouvé avec tous les acteurs. L'assemblée souligne que le dialogue reste très difficile puisque des consignes sont données par l'Inspection pour que la question des rythmes scolaires ne soit pas abordée lors des conseils.

La PEEP précise que suite à sa demande insistante, le député-maire de St Maur, Sylvain Berrios, lui a confirmé que la question du mercredi matin sera bien à l'étude pour les rentrées suivantes. De plus, la PEEP souhaite que la durée du PEDT passe à 1 an afin de permettre une réorientation plus rapide.

3 TNI : fonctionnement et entretien

C'est un total de 96 TNI qui seront installés dans les écoles de Saint-Maur à la rentrée 2015, soit :

- 100% des CM1-CM2
- 60% des classes de l'élémentaire

De plus, toutes les salles des maîtres seront équipées d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante. Ce matériel viendra s'ajouter à celui fourni aux directeurs et directrices d'écoles cette année (ordinateur et imprimante couleur).

Cependant, Mme Namysl précise que les TNI sont des appareils très sophistiqués dont l'utilisation pose problème, notamment les stylets qui se déconfigurent, les connexions à Internet qui sont aléatoires, etc. Monsieur Kocher rappelle que la formation à ces outils relève de l'Education nationale. Un nettoyage des vidéo projecteurs est prévu dans l'été. Il y aura ensuite 2 interventions programmées par an. Concernant la classe mobile, les enseignantes ont demandé à pouvoir imprimer à partir du poste élève. Dans sa réponse, l'Inspection précise que le B2I prévoit que l'élève sache cliquer mais ne prévoit pas l'impression ! Monsieur Kocher précise qu'un diagnostic global des moyens d'impression est envisagé car tout ne fonctionne pas partout. Lorsque les problèmes seront résolus, un quota d'impression sera mis en place pour les classes.

4 Cars scolaires

Les problèmes de cars subsistent année après année. Les enseignantes ont eu à faire à des chauffeurs qui ne connaissent pas l'itinéraire, d'autres qui ne connaissent pas le fonctionnement de leur car (la marche arrière). Le contrat actuel se termine le 31/12/2015. Jusqu'à présent, seuls les cars Suzanne étaient en mesure de répondre à l'appel d'offre. La mairie va lotir le marché pour que d'autres compagnies puissent y répondre (les classes de maternelle et de CLISS se déplacent en petit effectif, les rotations piscine en maternelle se font par demi-groupe, etc.). La mairie souhaite également mettre en place un tableau de reporting mensuel pour les directeurs d'école et faire le point tous les trimestres. Les enseignants demandent à ce que les cars soient équipés de GPS. Cependant, cela ne résoudra pas tous les problèmes, certains circuits seront préconisés par les appareils alors qu'ils ne seront pas praticables par les cars. Les

enseignantes précisent que des plots gênent la circulation sur le quai de La Pie près d'Arromanche, empêchant le passage des cars. Ce cas particulier sera étudié pour déplacer éventuellement les plots.

5 Commande de fournitures

Les enseignantes confirment qu'elles peuvent désormais commander des cartouches d'encre avec leur budget fourniture, ce qui est bien pratique. Monsieur Kocher annonce l'ouverture d'un marché unique pour des petites commandes.

Les enseignantes demandent à pouvoir disposer d'une trousse de secours adulte.

6 Accessibilité de l'école pour les enfants handicapés

Les écoles doivent être équipées d'une rampe mais selon l'arrêté, elle n'est pas indispensable lorsqu'une entrée par la cour de l'école est possible. Le problème des étages se pose malgré tout. La classe d'un enfant handicapé doit être installée au rez-de-chaussée. Les enseignantes demandent qu'une aide soit apportée par la mairie pour le déménagement de la classe.

7 Départ de Mme Pfohl, DDEN

Mme Pfohl nous annonce son départ. Un autre interlocuteur prendra sa place l'année prochaine. Elle rappelle que l'école doit rester un moteur pour tous les enfants. Sa gratuité, son indépendance et sa laïcité doivent être préservées.

Le conseil d'école s'est terminé à 13h30

Mme Namysl	Mme Martin	M. Ducoq	M. Cleves
Directrice	PEEP et Secrétaire de séance	FCPE	API